

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 879

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Berrios, M. Moulliere, M. Gernigon, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Alfandari, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Marle, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut, M. Valletoux et Mme Violland

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Au début de l'intitulé du chapitre I^{er}, après le mot :

« Abrogation »

insérer les mots :

« , sans considération pour l'équilibre budgétaire des comptes sociaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Horizons & Indépendants propose d'insérer les mots : «, sans considération pour l'équilibre budgétaire des comptes sociaux, » après le mot « abrogation » dans l'intitulé du chapitre premier, pour souligner l'irresponsabilité financière de cette proposition de loi.

En abrogeant le report de l'âge légal à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, ce texte compromet gravement l'équilibre budgétaire des comptes sociaux. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le système de retraite est structurellement déficitaire dès 2023, avec des projections alarmantes pour les décennies à venir. Ignorer ces déséquilibres reviendrait à agraver la charge pesant sur les actifs et à fragiliser les droits futurs des retraités.

Ce texte, présenté comme une mesure de justice sociale, est en réalité une fuite en avant financière. En sacrifiant l'équilibre budgétaire, il met en péril la capacité des générations futures à financer non

seulement les retraites, mais aussi les autres branches de la protection sociale. Cette proposition, purement idéologique, reflète une méconnaissance des réalités économiques et un mépris pour la responsabilité budgétaire.